



Tabagisme passif au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 février 2007

Depuis le 01 mai 1978 je subis le tabagisme passif de mon patron médecin pneumologue et de son infirmier. J'ai fait des bronchites très longues jusqu'à 9 mois de médicaments. Puis-je l'attaquer au prudhomme pour tabagisme passif, étant donné tout ce que je vois comme cancer chez les gens ayant subi cela.

Réponse :

- Pour nous permettre de mieux examiner votre situation tout à fait symbolique, nous vous proposons de prendre contact avec notre permanence afin que l'on vous mette en contact avec notre service juridique dont le n° de téléphone vous est parallèlement donné par courriel.
- Vous n'omettez pas de préciser que votre appel est consécutif à une réponse apportée sur le site de l'association.